RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« HOLDING MARCEL »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 280 000 €uros
Siège social : ZA La Croix aux Potiers, rue Gustave Eiffel
35131 CHARTRES DE BRETAGNE
RCS RENNES 530 650 498

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente septembre,
A neuf heures,

Les associés de la Société, « **HOLDING MARCEL** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 280 000 Euros, divisé en 80 001 parts sociales, dont le siège social est à CHARTRES DE BRETAGNE (35), ZA La Croix aux Potiers, rue Gustave Eiffel, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur la convocation verbale du Gérant de la société, tous les associés étant d'accord sur le mode de convocation.

Sont présents ou représentés :

	PP	NP	U
Monsieur Stéphane MARCEL, Propriétaire de la pleine-propriété de 25 551 parts sociales, numérotées de 1 à 25 551, Et de l'usufruit de 54 450 parts sociales, numérotées de 25 552 à 80 001	25 551		54 450
Monsieur Valentin MARCEL, Propriétaire de la nue-propriété de 18 150 parts sociales, numérotes de 25 552 à 43 701 Représenté par M. Stéphane MARCEL, en vertu d'un pouvoir		18 150	
Madame Chloé MARCEL, Propriétaire de la nue-propriété de 18 150 parts sociales, numérotée de 43 702 à 61 851 Représentée par M. Stéphane MARCEL, en vertu d'un pouvoir		18 150	
Madame Lila MARCEL, Propriétaire de la nue-propriété de 18 150 parts sociales, numérotée de 61 852 à 80 001 Mineure, représentée par M. Stéphane MARCEL		18 150	
Total des parts composant le capital social	**25 551**	**54 450**	**54 450**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 80 001 parts sociales émises par la Société.

Monsieur **Stéphane MARCEL** préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Mise à jour de l'article 8 des statuts de la société consécutivement à un acte de donation-partage ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs.*

PREMIERE DECISION

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise de l'acte de donation-partage reçu par Maître Léa CLAUZADE-ROBERT, Notaire à CHATEAUGIRON, en date du 29 septembre 2026, décide de mettre à jour l'article 8 des statuts comme suit :

*« **ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES***

Par suite des apports en numéraire et des apports en nature effectués lors de la constitution de la Société, de la réduction de capital, de l'augmentation de capital et de la donation intervenue depuis, les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit :

	PP	***NP***	***U***
Monsieur Stéphane MARCEL, *Propriétaire de la pleine-propriété de 25 551 parts sociales, numérotées de 1 à 25 551,* *Et de l'usufruit de 54 450 parts sociales, numérotées de 25 552 à 80 001*	*25 551*		*54 450*
Monsieur Valentin MARCEL, *Propriétaire de la nue-propriété de 18 150 parts sociales, numérotes de 25 552 à 43 701*		*18 150*	
Madame Chloé MARCEL, *Propriétaire de la nue-propriété de 18 150 parts sociales, numérotée de 43 702 à 61 851*		*18 150*	
Madame Lila MARCEL, *Propriétaire de la nue-propriété de 18 150 parts sociales, numérotée de 61 852 à 80 001*		*18 150*	
Total des parts composant le capital social	***25 551***	***54 450***	***54 450***

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Monsieur Stéphane MARCEL
Gérant associé



Monsieur Valentin MARCEL
Associé
Représenté par M. Stéphane MARCEL, en vertu d'un pouvoir



Madame Chloé MARCEL
Associée
Représentée par M. Stéphane MARCEL, en vertu d'un pouvoir



Madame Lila MARCEL
Associée
Mineure, Représenté par M. Stéphane MARCEL

